

## **Verlinghem - Conseil Municipal du lundi 30 Mars 2015 - 20h**

### **Conseil Municipal du lundi 30 Mars 2015 - 20h**

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2014.
- Compte-rendu des décisions prises en application des articles L2122.22 et L2122.23 du C.G.C.T « Délégations au Maire » :

#### **Ordre du Jour :**

- 1- Adoption du Compte Administratif 2014 : Résultat Investissement = +240001€ et Résultat Fonctionnement = +552378€ soit +792379€ au global. La dette par habitant s'établit à 325€ au 31/12/2014 et la capacité de désendettement est de 2 ans.
- 2- Adoption du Compte de Gestion 2014 du Receveur Municipal.
- 3- Affectation des résultats 2014 : +430000€ de l'excédent de Fonctionnement virés en Recettes d'Investissement 2015 et +122378€ reportés en Recettes de Fonctionnement 2015.
- 4- Pour 2015 et l'école Gutenberg, fixation des budgets "Fournitures scolaires" (42,91€/élève x 121 élèves = 5192€) ; "Livres de prix" (7,25€/élève x 121 élèves = 877€) ; "BCD Bibliothèque du Centre de Documentation" (400€) ; "Langues étrangères" (80€) ; "Petit matériel pédagogique" (300€).
- 5- Subvention de fonctionnement à l'école privée Sainte-Marie / convention contrat d'association : 637,34€ coût élève Gutenberg en 2014 x 125 élèves verlinghemmois de l'école privée = 79667€.
- 6- Reconduction de la participation financière de fonctionnement 2015 à l'école Sainte-Marie par élève domicilié dans les communes avec lesquelles la commune de Verlinghem a conclu des accords de réciprocité (Lambersart, Pérenchies, Marquette, St André, Wambrechies) : 335€ par élève x 34 élèves = 11390€.  
NB : La subvention OGEC de l'école privée est donc égale à 79667€ + 11390€ soit 91057€.
- 7- Subventions 2015 allouées aux associations de droit privé : 125230€.  
Voir détail.
- 8- Subvention 2015 allouée au CCAS de Verlinghem : 17000€.

## **Verlinghem - Conseil Municipal du lundi 30 Mars 2015 - 20h**

- 9- Vote du Budget Primitif 2015 : 1999542€ en recettes et dépenses d'Investissement et 1772988€ en recettes et dépenses de Fonctionnement.

Malgré la baisse des dotations de l'Etat et des nouvelles obligations (ex. TAP), il n'y a pas de hausse des taux de fiscalité (les mêmes taux depuis 2008 : 25,37 en Taxe d'Habitation - 15,29 en Foncier Bâti et 36,39 en Foncier non bâti) ; ni remise en cause de la politique d'abattements pour les familles. Il n'y a pas non plus augmentation de l'endettement tout en maintenant le niveau des subventions aux associations et en poursuivant la politique d'investissements.

- 10- Avenant n°3 au marché d'exploitation des installations de chauffage : suite à la suppression des tarifs réglementés.
- 11- Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de produits d'entretien : SIVOM Alliance Nord-Ouest + CCAS de Lambersart + les communes de Bondues, Deûlémont, La Madeleine, Lambersart, Marquette, Pérenchies, Saint-André, Verlinghem et Wambrechies.
- 12- Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de papier : SIVOM Alliance Nord-Ouest + CCAS de Lambersart + les communes de Bondues, Deûlémont, La Madeleine, Lambersart, Marquette, Pérenchies, Saint-André, Verlinghem et Wambrechies.
- 13- Fin programmée des tarifs règlementés de vente d'électricité : adhésion au dispositif d'achat groupé de l'UGAP.
- 14- Adhésion au service de prévention Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59).
- 15- Accords de réciprocité scolaire avec les communes de Lambersart, Marquette-Lez-Lille, Pérenchies, Saint-André, Wambrechies : 420€ /élève des secteurs public et privé.  
Avec Lompret, des accords de réciprocité ont également été établis à partir de la rentrée scolaire 2015/2016, mais avec un échelonnement de la participation financière pour limiter l'impact sur les budgets : 105€/élève en 2015/2016 - 210€/élève en 2016/2017 - 315€/élève en 2017/2018 et 420€/élève en 2018/2019.
- 16- Adoption de la modification des statuts du SIVOM Alliance Nord-Ouest et transfert de compétences suite à la Loi MAPAM : la MEL

## **Verlinghem - Conseil Municipal du lundi 30 Mars 2015 - 20h**

(Métropole Européenne de Lille) a désormais les compétences pour la promotion du tourisme et les réseaux de télécommunications.

- 17- Demande d'adhésion de la Commune de Lompret au SIVOM Pérenchies-Verlinghem : Lompret faisait partie à l'origine du syndicat avec Pérenchies et Verlinghem ; mais s'était retirée suite à des désaccords sur l'orientation de la base (création d'un centre équestre).
- 18- Demande d'adhésion des communes de Lorgies et Neuve-Chapelle à l'USAN pour les compétences I (hydraulique agricole - GEMAPI), II (SAGE) et III (lutte contre les espèces invasives).
- 19- Avis sur le Plan de Gestion des Risques d'Innovations (PGRI) du bassin Artois-Picardie.
- 20- Vœu d'une motion de soutien aux notaires de France qui apportent régulièrement une aide et une assistance dans les projets d'aménagement et de développement des communes.
- 21- Rapport annuel LMCU 2013 sur le prix et la qualité du Service Public en matière d'assainissement.
- 22- Rapport annuel LMCU 2013 sur le prix et la qualité du Service Public en matière d'eau potable.
- 23- Jury criminel : formation de la liste pour l'année 2016. Etablissement de la liste préparatoire communale des jurés pour l'année 2016 : Emelyne Humez (9 ter rue de Pérenchies) - Sophie Doutriaux Petit (53 rue de La Fontaine) - Jean-François Barre - Natacha Six (93 rue de Messines) - Valérie Descamps (2 bis chemin du Bois Parquet) - Michel Menu (12 chemin Noir).
- 24- Questions diverses.
  - Pourquoi le nouveau chemin aménagé entre le lotissement de La Roseraie et l'ancien lotissement rue des Lilas n'est-il pas ouvert au public ?
    - o Ce chemin est une servitude de passage et une réserve foncière de la MEL (Métropole Européenne Lilloise) ; et les habitants des lotissements du Chemin Vert et de La Roseraie ont voté contre l'ouverture au public en Assemblée Générale.

## **Verlinghem - Conseil Municipal du lundi 30 Mars 2015 - 20h**

- Suite aux évènements tragiques de Janvier 2015 et au manque de participation électorale, peut-on rappeler la devise de la République (Liberté, Égalité, Fraternité) sur le fronton de la Mairie ? Et comment intéresser plus les abstentionnistes et les Jeunes aux valeurs républicaines (création d'une commission « Vivre Ensemble ») ?
  - o La devise de la République française pourra être inscrite lors des travaux de réhabilitation de la Mairie ; et le « Vivre Ensemble » (Règles de vie en société - Lutte contre les discriminations - Maintien de la cohésion sociale ...) est une question d'éducation qui peut être favorisé par le Conseil Municipal des Jeunes et les activités des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).